Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604041-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 02/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/04/041

Séance du 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN et mesdames Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Madame Aurélie ROUAULT à madame Claire DESMARS.

DELIBERATION 2026/04/041 : TRAVAUX- AVENANT N°2 POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU ROI ARTHUR.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : *A la suite des travaux rue du Roi Arthur il a été enregistré un dépassement dans l'enveloppe initiale des travaux pour l'éclairage public.*

Vu la délibération 2023/05/52 approuvant la convention entre le SDE 35 et la commune de PAIMPONT pour la réfection de l'éclairage public rue du roi Arthur ;

Vu la délibération 2024/03/038 validant le premier avenant à la convention ;

Vu la proposition d'avenant à la convention pour l'éclairage public rue du roi Arthur ;

Considérant que l'avenant à la première convention prévoit une hausse de la participation de la commune pour un montant de 1966.82 euros pour le premier avenant et aujourd'hui de 559,72 euros pour le deuxième avenant ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604041-DE

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	85 267,65 €
2. TAUX SDE	50,00 %
3. MODULATION	1,41
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	60 113,69 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	25 153,96 €
6. T.V.A	€
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	25 153,96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

VALIDE la proposition de convention avec le SDE 35.

Article 2 :

MANDATE M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Secrétaire de séance,
Christèle GERNIGON

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT 35 (Ille-et-Vilaine)